

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 18 avril 2000, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Denise Grégoire, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Michel Pépin, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Francine Charbonneau et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES MOTIVÉES : mesdames Huguette Bussièeres, Mireille Charbonneau, Suzanne Chartrand et monsieur Marc-André Lehoux.

Assistent également à cette séance : madame Ginette Jacques, directrice générale, et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Claude Desmarais, directeur par intérim du Service des ressources humaines, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives, Paul Lorion, coordonnateur au Service des ressources matérielles, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire, Clément Page, secrétaire général et Claude St-Michel, directeur général adjoint.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-185-04-00

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal... (néant).
4. Affaires relatives à la dernière séance... (néant).
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Adoption du protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
 - 6.2. Projets à caractère physique 2000-2001

- 6.3. Projet de règles budgétaires 2000-2001 / réactions
- 6.4. Rescision de la résolution de non-renouvellement C-016-07-99.

- 7. Information.
- 8. Affaires diverses.
- 9. Parole au public.
- 10. Parole aux membres du Conseil.
- 11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL...

Néant.

4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE...

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Adoption du protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le projet susmentionné.

Considérant le projet de protocole d'entente sur l'utilisation des locaux à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

Considérant la résolution numéro 053-00 du 7 mars 2000 du Conseil de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

Considérant l'approbation du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié;

C-186-04-00

Il est proposé par monsieur Michel Pépin d'adopter le projet de protocole d'entente sur l'utilisation des locaux à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste déposé à l'annexe ACC-025-04-00 et faisant partie intégrante de la présente résolution.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Projets à caractère physique 2000-2001

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le projet susmentionné.

Considérant les budgets disponibles;

Considérant la recommandation du Comité consultatif de gestion;

Considérant que les travaux seront réalisés à l'été 2000;

Considérant la recommandation des commissaires en séance de travail, le 11 avril 2000;

C-187-04-00 Il est proposé par monsieur Yvan Noël de réserver un budget de 1 335 400 \$ aux fins de réaliser les projets à caractère physique 2000-2001 listés à l'annexe ACC-026-04-00.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Projet de règles budgétaires 2000-2001 / réactions

La directrice générale, madame Ginette Jacques, et le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présentent le dossier susmentionné.

Huis clos

C-188-04-00 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-189-04-00 Il est proposé par monsieur Yvan Noël que l'assemblée redevienne publique.

Considérant le projet de règles budgétaires 2000-2001 soumis à la consultation par le ministère de l'Éducation;

C-190-04-00 Il est proposé par monsieur Michel Pépin de faire connaître au ministère de l'Éducation l'avis suivant :

- Nous dénonçons le modèle de calcul de subvention aux investissements attribuable à l'amélioration et à la transformation des immeubles, les ressources accordées étant nettement insuffisantes pour assurer le maintien des immeubles en bon état de protéger minimalement le parc immobilier de notre Commission scolaire;
- Nous dénonçons l'approche pour octroyer l'ajout de ressources. Celle-ci contrevient directement aux fondements de la Loi sur l'instruction publique qui établit que les ressources sont accordées aux établissements par la Commission scolaire et que ceux-ci conviennent des cibles budgétaires à prioriser afin d'assurer un service de qualité à tous les élèves, selon les besoins locaux identifiés;
- Nous dénonçons le maintien dans les paramètres de financement des deux ajustements négatifs récurrents relatifs à la diminution des coûts de main-d'œuvre 1997-1998 et à la mesure générale de réduction de dépenses 1997-1998 avant de réinjecter de nouvelles subventions reconnues à des fins particulières par le ministère de l'Éducation;

- Nous dénonçons l'état actuel des allocations accordées à la Commission scolaire des Patriotes pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes, deux secteurs qui sont en développement important suite à la fusion scolaire de 1998;
- Nous dénonçons le fait que la règle de compensation financière relative à la décroissance de clientèle soit établie pour l'ensemble de la Commission scolaire et non par secteur (jeunes, adultes, formation professionnelle), compte tenu qu'il s'agit de réalités différentes et qu'il y a également des coûts à assumer pour les secteurs en croissance;
- Nous dénonçons le fait que l'allocation consentie aux investissements en 2000-2001 pour l'acquisition de stocks initiaux (flûtes et calculatrices) ne soit pas reconduite intégralement pour les années subséquentes;
- Nous dénonçons l'absence d'une allocation supplémentaire pour couvrir la scolarisation d'élèves handicapés de 4 ans en cohérence avec l'orientation ministérielle qui oblige la Commission scolaire à offrir le service;
- Nous dénonçons le fait que les compensations accordées pour éliminer l'effet du nouveau modèle de financement ne soient pas récurrentes;
- Nous dénonçons le fait que le nouveau mode d'allocation des budgets en transport scolaire présentement à l'étude n'ait pas pour effet d'augmenter l'allocation à verser à la Commission scolaire des Patriotes, car il ne tient pas compte notamment de l'augmentation des coûts de transport créée par la fusion de la Commission scolaire en 1998 en termes de grandeur du territoire, de disparité des effectifs scolaires, de clientèle EHDA à regrouper, de support à des projets particuliers, etc...

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Rescision de la résolution de non-renouvellement C-016-07-99

La directrice générale, madame Ginette Jacques, et le directeur par intérim du Service des ressources humaines, monsieur Claude Desmarais, présentent le dossier susmentionné.

Considérant que monsieur Jean-Charles Richer a contesté la décision de la Commission scolaire des Patriotes en regard de son congédiement, adoptée le 6 juillet 1999 et prenant effet le 20 août 1999 ;

Considérant que dans une telle situation, la Commission scolaire a le fardeau de la preuve et qu'elle ne dispose pas des ressources nécessaires pour y parvenir dans les circonstances actuelles ;

Considérant que monsieur Jean-Charles Richer a accepté un règlement de départ ;

C-191-04-00

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle de rescinder la résolution C-016-07-99 portant sur la résiliation d'engagement d'un coordonnateur et d'annuler le congédiement de monsieur Jean-Charles Richer ;

De réintégrer monsieur Jean-Charles Richer au poste de coordonnateur au Service des ressources humaines ;

De suspendre sans traitement monsieur Jean-Charles Richer pour la période du 20 août 1999 au 18 avril 2000 ;

D'accorder à monsieur Jean-Charles Richer une retraite progressive d'environ 38% de tâche pour la période du 19 avril 2000 au 2 juillet 2002 ;

De lui verser un traitement annuel de quarante-quatre mille deux cent quatre-vingt-huit dollars (44 288 \$) du 19 avril 2000 au 2 juillet 2002 ;

D'accepter la démission pour retraite de monsieur Jean-Charles Richer et ce, à compter du 3 juillet 2002 ;

D'autoriser madame Ginette Jacques, directrice générale, à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes l'entente intervenue entre monsieur Jean-Charles Richer et la Commission scolaire.

La proposition est mise aux voix.

Votent en faveur : 16

Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

7. INFORMATION

Néant.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Néant.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-192-04-00

À 22 h 45, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président

secrétaire général

CP/ag

